



Direction des Services du Cabinet

Pôle communication
interministérielle

Tarbes, le 29 décembre 2015

2015-105

Renforcement des effectifs de gendarmerie et des sapeurs-pompiers dans les Hautes-Pyrénées pour la période hivernale du 18 décembre 2015 au 6 mars 2016

Dans les Hautes-Pyrénées, la gendarmerie est renforcée par 40 gendarmes mobiles du 18 décembre 2015 au 6 mars 2016. Ces renforts sont accordés pour remplir les missions de sécurité de la gendarmerie départementale pendant la saison hivernale marquée par une affluence touristique importante. Ce dispositif existe également dans les autres départements de la chaîne pyrénéenne et dans les Alpes en hiver, mais également dans les départements côtiers en été. L'intérêt est incontestable pour garantir la sécurité dans les zones de montagne très fréquentées en hiver et accompagner l'activité économique importante à cette période de l'année.

La période hivernale est, pour le groupement des Hautes-Pyrénées, un moment critique en terme de gestion des flux routiers, d'accidents de la circulation et de délinquance (essentiellement vols et violences), tous phénomènes en lien avec la fréquentation massive des stations de skis, les festivités de fin d'année et les conditions climatiques. Cette année, compte tenu de la persistance de la menace liée au terrorisme, l'activité des renforts sera orientée prioritairement vers la protection des populations. Outre le recherche d'une visibilité maximale dans les lieux de rassemblement du public, l'effort sera porté sur :

- les sites sensibles (bas des pistes, écoles de ski, cafés et restaurants...) ;
- les périodes sensibles (ouverture et fermeture des pistes, heures du déjeuner, compétition sportives, manifestations culturelles...) ;
- la détection et la prévention d'actes de nature terroriste (colis abandonné, attitude suspecte...).

Le dispositif de renfort hivernal mis en place dans les Hautes-Pyrénées a été revu au cours de l'hiver 2013/2014 pour répondre plus précisément aux enjeux (affluence saisonnière, lutte contre les cambriolages, risques naturels), dans un contexte budgétaire contraint (contraintes immobilières, carburant, frais de mission, etc.).

Horaires : Délivrance des titres (du lundi au jeudi 8h30-12h/13h30-16h00, le vendredi 8h30-12h) - Autres bureaux (du lundi au vendredi 9h-12h/14h-16h30)

Préfecture - Place Charles de Gaulle – CS 61350 – 65013 TARBES Cedex 9 – Tél : 05 62 56 65 65 – Télécopie : 05 62 51 20 10
courriel : prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr - Site Internet : www.hautes-pyrenees.gouv.fr

Contact Presse : Pôle communication interministérielle 05.62.56.65.05

La répartition des 40 militaires est la suivante :

PGHM : 2

BT Cauterets : 4

Poste provisoire La Mongie : 8

Poste provisoire Piau : 4

Poste provisoire Pla d'Adet : 6

Détachement de surveillance et d'intervention (DSI) de Vignec : 9

Détachement de surveillance et d'intervention (DSI) d'Argelès-Gazost : 7

Le renforcement du PGHM a pour objectif de faire face au grand nombre d'interventions en hiver, et en particulier de pouvoir constituer très rapidement des caravanes terrestres de secours en capacité de progresser en zone de montagne.

Les postes provisoires permettent le renforcement de la présence de la gendarmerie dans les stations de ski. Ils répondent rapidement aux attentes du public en matière de sécurité, préviennent les faits délictueux, maintiennent l'ordre public et le cas échéant constituent une force utile pour faire face aux risques naturels.

Le renfort de deux DSI est une réponse à l'affluence dans les stations, mais également aux contraintes géographiques de vallées encaissées ne permettant pas de bascules de force dans des délais raisonnables. En outre, le format "DSI" renforce la liberté d'action et la capacité de manœuvre de la gendarmerie.

- ➔ **Le DSI de Pierrefitte renforce la compagnie d'Argelès-Gazost** à très faible effectif, dans la vallée d'Aucun, dans la vallée de Cauterets (station de ski très fréquentée), dans celle de Luz-St-Sauveur (stations de La Mongie/Barèges, de Luz Ardiden et de Gavarnie). La BT de Cauterets est également renforcée pour fonctionner en autonomie pendant la saison hivernale.
- ➔ **Le DSI de Vignec renforce la communauté de brigade de Vignec**, isolée dans la vallée d'Aure, permettant un fonctionnement en quasi autonomie de ce secteur touristique très fréquenté durant l'hiver. L'éloignement de Bagnères-de-Bigorre de plus d'une heure, la circulation difficile en saison hivernale, la présence de quatre stations de ski dont trois parmi les plus importantes de la chaîne Pyrénéenne (Peyragudes ; Saint Lary; Piau-Engaly), la liaison avec l'Espagne via le tunnel de Bielsa drainant des touristes espagnols, les risques naturels permanents (avalanches sur le réseau routier; risque d'isolement des stations), l'affluence nocturne dans St Lary, nécessitent l'occupation du terrain et l'intervention 24/24. Deux postes provisoires complètent le dispositif au Pla D'Adet et à Piau.

En ce qui concerne le Service Départemental d'Incendie et de Secours, nous avons recruté 12 sapeurs-pompiers saisonniers afin de renforcer l'effectif des Centres d'Incendie et de Secours de BAGNERES et SAINT-LARY.

Leur répartition est la suivante :

- 10 saisonniers à SAINT-LARY

- 2 à BAGNERES.

1. **Le dispositif saisonnier du Pla d'Adet** est mis en place sur la période du 17 décembre 2015 au 10 avril 2016 (date prévisionnelle). Ce dispositif est activé de 19 heures à 7 heures avec 4 sapeurs-pompiers. Ce détachement dispose d'un VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes) et d'un FPTHR (Fourgon Pompe Tonne Hors Route). L'équipe est en contact permanent avec le médecin en poste au cabinet médical, le poste de Gendarmerie et le technicien d'astreinte de la commune. Les locaux nécessaires sont mis à disposition par la mairie de SAINT-LARY. En journée les secours partent du Centre d'Incendie et de Secours SAINT-LARY. Pour la nuit de la Saint Sylvestre, l'ensemble des moyens est regroupé au Centre d'Incendie et de Secours SAINT-LARY.
2. **Le dispositif saisonnier de La Mongie** est mis en place sur la période du 4 décembre 2015 au 4 avril 2016 (date prévisionnelle). Ce dispositif est activé 24 heures sur 24 avec 5 sapeurs-pompiers durant la période scolaire et 6 sapeurs-pompiers durant les vacances scolaires de Noël et de février. Le personnel est de garde de 7 h à 19 h et d'astreinte de 19 h à 7 h. Ce détachement dispose d'un VSAV (Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes), d'un CCR (Camion Citerne Rural) et d'un VLHR (Véhicule Léger Hors Route). Le Centre d'Incendie et de Secours de la Mongie est équipé également d'un groupe électrogène. L'équipe est en contact permanent avec le médecin en poste au cabinet médical, le poste de Gendarmerie, le personnel de la station ainsi que les agents de sécurité de La Mandia.

Pour les autres stations, les secours sont délivrés depuis les Centres d'Incendie et de Secours de rattachement. Le Centre d'Incendie et de Secours de LUZ SAINT SAUVEUR assure une garde de 6 sapeurs-pompiers en journée pendant les vacances scolaires de Noël et de février. L'effectif de garde provient du Centre d'Incendie et de Secours de LUZ SAINT SAUVEUR et des Centres d'Incendie et de Secours de la Compagnie des Gaves.

L'ensemble du dispositif permet ainsi de répondre à l'augmentation de la sollicitation liée à l'activité touristique tout en maintenant la même qualité de service pour la population du département.